



**COMMUNE DE COULAURES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE 08 juin 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le 08 juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 29 mai 2018

Heure d'ouverture de séance : 20h15

Secrétaire de séance : MARECHAL Yohan

**Nombre de membres**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoir : 00

**Présents** : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Jacqueline RIMMER, Jean-François THOMASSON, Cédric CARRU, Yohan MARECHAL.

**Absents excusés** : Kornelius GOUDAPPEL, Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

**Absents non excusés** : Martine MONEIN.

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident à l'unanimité, ce PV.

Avant de commencer la séance, Mme le Maire demande, d'une part, que le point n°1 soit traité en fin de séance et d'autre part, le rajout d'un point supplémentaire en fin de séance.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ses deux demandes.

**2 – Accueil d'un chantier de Solidarité Jeunesses en 2018 - Délibération**

Mme le Maire rappelle que le chantier Solidarité Jeunesses de l'année dernière s'est très bien déroulé. L'ensemble des jeunes se sont beaucoup investis durant les trois semaines d'août notamment dans la préparation de la fête du 15 août : confections des chars, danses...

Après avoir rencontré le responsable, Mme le Maire annonce que la commune accueille des jeunes de nationalités un peu différentes des autres années : des

mexicains, des ukrainiens, des marocains et un belge, du 27 juillet au 17 août 2018.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, d'accueillir un chantier Solidarité Jeunesses pour la période du 27 juillet au 17 août 2018.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Pour : 09  
Contre : 01 (Christian BERTRAND)  
Abstention : 00

**3 – Précisions sur les frais de missions ordonnés par Mme le Maire aux adjoints ou conseillers municipaux.**

Mme le Maire explique que les frais de déplacements sont pris en charges et payables aux adjoints ou aux conseillers municipaux, uniquement lorsqu'elle leur ordonne des missions en dehors de leur commission respective. Ces remboursements de frais de route sont pris en compte également quand les élus participent à des réunions pour représenter Mme le Maire.

**4 – Acceptation d'un chèque de Groupama pour remboursement des frais d'avocats – délibération**

Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter un chèque de 500€ de Groupama pour le remboursement de frais d'avocats s'élevant à 564€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Détail du vote :

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

- **Accepte**, un chèque d'un montant de 500€ de Groupama en remboursement de frais d'avocats.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

## 5 – Présentation de la convention de l'ATD sur le RGPD (Règlement Général sur la Protection des données) et désignation d'un délégué de l'ATD24 - Délibération.

Mme le Maire présente la convention de l'ATD relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD).

Ce règlement vise à protéger les citoyens face au développement de l'e-administration et des attaques informatiques.

Mme le Maire explique l'obligation de nommer un délégué mutualisé de l'ATD24 en charge de cette convention.

Cette dernière est conclue pour une durée de trois mois avec une participation financière pour 2018 de 500€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la convention de l'ATD relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et de désigner l'ATD24 comme délégué mutualisé à la protection des données.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

## 6 – Etude RODP ERDF pour le paiement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2018 - Délibération.

Mme le Maire expose l'étude pour le paiement de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Toutes les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants doivent établir un titre de recette d'un montant de 203€ et l'adresser à Enedis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le paiement de la redevance d'occupation du domaine public qui s'élève à 203€ pour l'année 2018.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

### 7 – Demande de subvention de la Protection Civile de la Dordogne - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de la Protection Civile de la Dordogne.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, la demande de subvention de la Protection Civile de la Dordogne.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Pour : 00  
Contre : 10  
Abstention : 00

### 8 – Demande de subvention du Secours Catholique - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention du Secours Catholique.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, la demande de subvention du Secours Catholique.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Pour : 00  
Contre : 10  
Abstention : 00

### 9 – Demande de subvention de l'association Alcool assistance – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de l'association Alcool assistance.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, la demande de subvention de l'association Alcool assistance.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Pour : 00  
Contre : 10  
Abstention : 00

**10 – Demande d'habilitation autorisant Mme le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion pour le calcul des allocations de perte d'emploi – Délibération.**

Mme le Maire explique que le CDG 24 n'est pas habilité à calculer l'allocation de chômage mensuelle en cas de perte d'emploi.

Elle demande l'autorisation au conseil municipal de signer une convention avec le centre de gestion de Charente Maritime pour assurer ce calcul (montant et durée).

La prestation pour l'étude et la simulation du droit initial à l'indemnisation chômage s'élève pour l'année 2018 à 150€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, que Mme le Maire signe une convention autorisant le centre de gestion de Charente Maritime à calculer les allocations chômage de perte d'emploi.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

**11 – Présentation de la convention pour le prêt d'une pièce au local de la poste - Délibération.**

Mme le Maire explique au conseil municipal avoir reçu une administrée concernant la demande de prêt d'une salle pour y ouvrir un salon de massage. Une pièce au local de la poste à l'étage est proposée.

Mme le Maire donne la parole à Mr CARRU qui souligne que ce projet n'est pas réalisable à cet endroit, car il n'est pas fait pour accueillir du public, et le remettre aux normes (accès handicapé...) aurait un coup trop important pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- L'assemblée délibérante **approuve** l'initiative mais **décide** de ne pas prêter de pièce au local de la poste pour l'ouverture d'un salon de massage, par manque de normes de sécurité.

Détail du vote :

Pour : 00  
Contre : 10  
Abstention : 00

## [12 – Modification et révision du bail de la friperie – Intégration des travaux du multiple rural - Délibération.](#)

Mme le Maire explique que le bail de la friperie s'arrête le 10 juin prochain. Elle demande sa révision.

Il est proposé de faire un bail temporaire d'une durée de trois mois en y incluant un article supplémentaire précisant l'intégration du multiple rural et les travaux et bruits à venir.

Une discussion s'engage sur le devenir du local au-dessus de la friperie. L'ensemble des élus suggère de relancer la location ou de le louer à l'exploitant avec le futur complexe commercial.

Il est à noter que Mme le Maire et Mme VON DORINGK ont rendez-vous avec un bureau d'étude, le 21 juin prochain concernant ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, de reconduire le bail de la friperie pour une durée de trois mois et demande à Mme le Maire de rajouter un article supplémentaire en rapport avec l'intégration du multiple rural (travaux, bruits...).
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Détail du vote :

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

### 13 – Révision de la caution demandée aux particuliers et aux associations pour l'utilisation du foyer rural. Délibération.

Mme le maire explique que cette demande émane de la personne qui est en charge de la gestion des salles.

Il est proposé d'instaurer une caution de 250€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, de généraliser la caution aux particuliers et aux associations ; elle sera de 250€.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### Détail du vote :

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

### 14 – Subvention supplémentaire accordée à la coopérative scolaire – Délibération.

Mme le Maire explique que la soirée paëlla organisée en faveurs des enfants de l'école a remporté un franc succès (400€ de bénéfice). La salle était comble. Parents et enfants ont passé une excellente soirée animée par un DJ (jeux...). La coopérative scolaire a réglé cette prestation ainsi que la Sacem. Le montant total n'est pas connu à ce jour mais devrait s'élever à environ 230€.

Mais le Maire propose que la commune, n'ayant pas participé aux frais du voyage scolaire de l'année dernière, verse une subvention supplémentaire à la coopérative scolaire. Le montant correspondra au coût de la Sacem et du DJ.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, qu'une subvention supplémentaire soit accordée à la coopérative scolaire d'un montant égal à la dépense (DJ+Sacem) engagée par la coopérative scolaire.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### Détail du vote :

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

## 15 - Point supplémentaire : nomination d'un référent pour l'Ambroisie et les moustiques tigres – Délibération.

Mme le Maire explique que la préfecture a envoyé des courriers concernant les problèmes d'Ambroisie, plante allergisante et nuisante pour la santé et l'agriculture, ainsi que l'invasion de moustiques tigre identifiés dans des endroits où l'eau stagne.

Un référent doit-être nommé car des contrôles seront effectués régulièrement par les services de l'Etat.

Mme Von DORINGK est proposée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de nommer Mme VON DORINGK comme référente pour les problèmes d'Ambroisie et de moustiques tigre.
- **Autorise** Mme le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### Détail du vote :

Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

## 16 – Questions diverses.

- Mme RIMMER demande l'avancée sur le projet de forages à Glane.
- Mr BERTRAND répond n'avoir aucune nouvelle à ce sujet.
- Mme VON DORINGK fait part aux conseillers de la parution de deux flyers :
  - le premier sur la fête de la musique qui aura lieu le 21 juin prochain à 19h00 dans le bourg avec différentes chorales et chants.
  - Le second illustre l'église Saint Martin et la chapelle. Elle souligne que le patrimoine de Coulaures a été inscrit dans la revue départementale.

## 1 – Présentation du projet de mise en place des compteurs LINKY – Intervention des membres d'une association répondant à l'invitation de la municipalité.

Mme le Maire donne la parole aux membres d'une association qui étudie le dossier de pose des nouveaux compteurs LINKY.

Ces derniers expliquent les fonctions et les risques de cette installation et précisent par ailleurs, que leur volonté n'est pas de s'opposer à ces installations mais de pouvoir préserver les libertés individuelles et de donner le choix aux administrés.

L'assemblée délibérante comprend qu'il est nécessaire de prendre une délibération (après la réunion publique) afin de préserver le particulier et que celui-ci ait le choix d'accepter ou de refuser ce nouvel équipement.



Après débat Mme le Maire propose d'envoyer un premier courrier à l'ensemble de la population pour les sensibiliser et leur demander leur avis en répondant à un sondage : «pour ou contre la mise en place des compteurs LINKY ».

Par la suite, la mairie programmera une réunion publique d'informations qui aura lieu début septembre.

**La séance est levée à 22h30**

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance  
du 08 juin 2018

- 2018/06-31 Accueil d'un chantier de Solidarité Jeunesses en 2018 - Délibération
- 2018/06-32 Acceptation d'un chèque de Groupama pour remboursement des frais d'avocats – délibération
- 2018/06-33 Présentation de la convention de l'ATD sur le RGPD (Règlement Général sur la Protection des données) et désignation d'un délégué de l'ATD24 - Délibération.
- 2018/06-34 Etude RODP ERDF pour le paiement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2018 - Délibération.
- 2018/06-35 Demande de subvention de la Protection Civile de la Dordogne - Délibération.
- 2018/06-36 Demande de subvention du Secours Catholique - Délibération.
- 2018/06-36(bis) Demande de subvention de l'association Alcool assistance – Délibération.
- 2018/06-37 Demande d'habilitation autorisant Mme le Maire à signer  
2018/06-38(bis) une convention avec le Centre de Gestion  
pour le calcul des allocations de perte d'emploi –  
Délibération.
- 2018/06-37(bis) Présentation de la convention pour le prêt d'une pièce  
au local de la poste - Délibération.
- 2018/06-38 Modification et révision du bail de la friperie – Intégration  
des travaux du multiple rural - Délibération.
- 2018/06-38(bis) Révision de la caution demandée aux particuliers et aux  
associations pour l'utilisation du foyer rural.  
Délibération.
- 2018/06-39 Subvention supplémentaire accordée à la coopérative  
scolaire – Délibération.
- 2018/06-40 Point supplémentaire : nomination d'un référent pour  
l'Ambroisie et les moustiques tigres – Délibération.

## SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	
Alain FAYOL	
Jean-Michel BOURGUIGNON	
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	
Kees GOUDAPPEL	<b>EXCUSE</b>
Yohan MARECHAL	
Cédric CARRU	
Jacqueline RIMMER	
Fabienne ROUSSEAU	<b>EXCUSEE</b>
Martine MONEIN	<b>NON EXCUSEE</b>
Jean-François THOMASSON	
Stéphane VAYSSIERES	<b>EXCUSE</b>